

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011**

Délibération
n° 2011.12.220

Budget annexe
transports en
commun :
modification de la
durée
d'amortissement des
subventions
d'équipement versées

LE DOUZE DECEMBRE DEUX MILLE ONZE à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **6 décembre 2011**

Secrétaire de séance : Stéphane CHAPEAU

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Anissa ACHARKI, Gérard ANDRIEUX, André BONICHON, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jean PATIE, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Michel BRONCY à Maurice HARDY, Jean-François DAURE à Zahra SEMANE, Nicolas BALEYNAUD à Annette FEUILLADE-MASSON, Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, Jacky BONNET à Martine RIVOISY, Françoise COUTANT à Yves BRION, Janine GUINANDIE à Gérard DESAPHY, Redwan LOUHMADI à Dominique THUILLIER, Cyrille NICOLAS à Bernard CONTAMINE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT à André BONICHON

Excusé(s) représenté(s) :

Françoise LAMANT par Anissa ACHARKI, Jacques NOBLE par Gérard ANDRIEUX

Excusé(s) :

Nadine GUILLET, Catherine PEREZ, Frédéric SARDIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2011

**DELIBERATION
N° 2011.12.220**

FINANCES - PROGRAMMATION

Rapporteur : **Monsieur NEBOUT**

**BUDGET ANNEXE TRANSPORTS EN COMMUN : MODIFICATION DE LA DUREE
D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES**

Suite au passage de la nomenclature M14 à la nomenclature M43 du budget annexe transports en commun, certaines imputations budgétaires ne pourront plus être utilisées à partir du 1^{er} janvier 2012.

Ces modifications concernent les subventions d'équipement versées, imputées actuellement à l'article 204 en M14, mais n'existant plus en M43.

Afin de solder ce compte budgétaire sur l'exercice 2011, il est donc proposé de modifier la durée d'amortissement pour les trois subventions d'équipement suivantes :

Réseau Ferré de France : subvention pour étude pour amélioration ou création d'un passage piéton dénivelé à la Gare d'Angoulême,

Association d'aide aux Handicapés, Personnes Isolées et Agées (AAHPIA) : participation pour acquisition d'un ou plusieurs véhicules adaptés au transport des personnes à mobilité réduite,

AAHPIA : cessions à titre gratuit de minibus Renault.

Un amortissement complémentaire de 104 423,96 € serait donc effectué sur 2011.

Les crédits aux chapitres 042 et 040 « opérations d'ordre de transfert entre section » relatifs aux amortissements permettent de prendre en charge cette modification.

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 1^{er} décembre 2011,

Je vous propose :

DE PORTER la durée d'amortissement à un an pour ces trois subventions.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

16 décembre 2011

Affiché le :

16 décembre 2011